

Rapport du jury

Concours externe et interne d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Spécialité « environnement, hygiène » et « conduite de véhicules » - Session 2022

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe et interne ont été ouverts au titre de l'année 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités « environnement, hygiène » et « conduite de véhicules ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

75 postes étaient à pourvoir : 45 au concours externe et 30 au concours interne, répartis ainsi qu'il suit :

Spécialités / options	Concours externe	Concours interne	Total
Environnement, Hygiène			
<u>Options</u> :			
Propreté urbaine, collecte des déchets	12	8	20
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	21	14	35
Conduite de véhicules			
<u>Option</u> :			
Conduite de véhicules poids lourds	12	8	20

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 24 août 2021 au 29 septembre 2021
Date de limite de dépôt	Le 7 octobre 2021
Epreuves écrites	Le 20 janvier 2022
Jury d'admissibilité	Le 5 avril 2022
Epreuves d'admission	Du 1 ^{er} juin au 7 juillet 2022
Jury d'admission	Le 9 août 2022

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

2) Les conditions particulières d'accès :

a) Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. En outre, ils doivent être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions au concours.

3) Les candidats :

319 candidats se sont inscrits :

Externe	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Inscrits	27	29	40
Admis à concourir	26	29	38
Refus à concourir	1	0	2

Interne	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Inscrits	52	74	97
Admis à concourir	52	74	94
Refus à concourir	0	0	3

a) Concours externe

3 candidats ont été refusés à concourir : (hors délais et dossier non conforme).

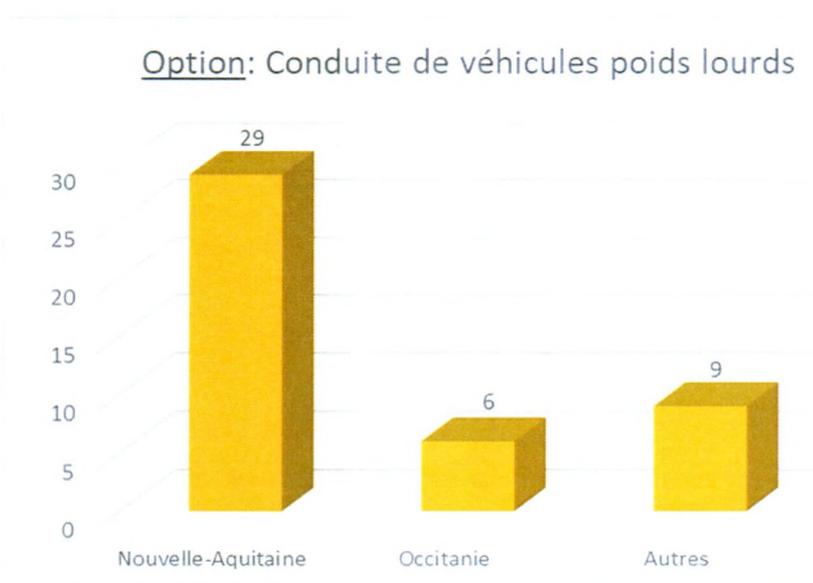
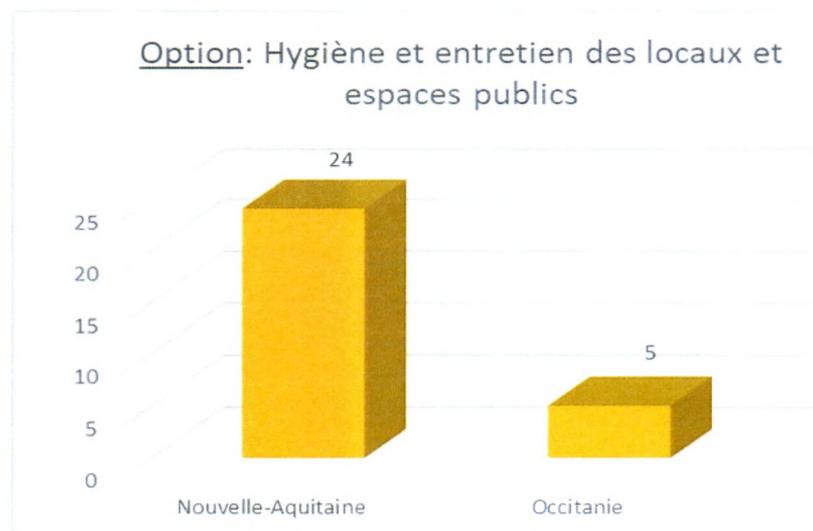
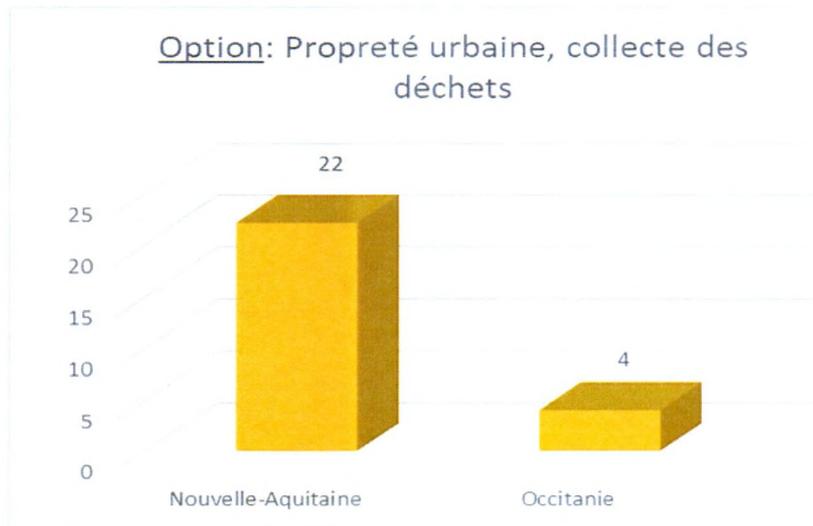
49 dossiers ont été renvoyés vers la commission d'équivalence de diplôme toutes options confondues.

5 candidats ont transmis une réponse favorable de la commission d'équivalence de diplômes toutes options confondues.

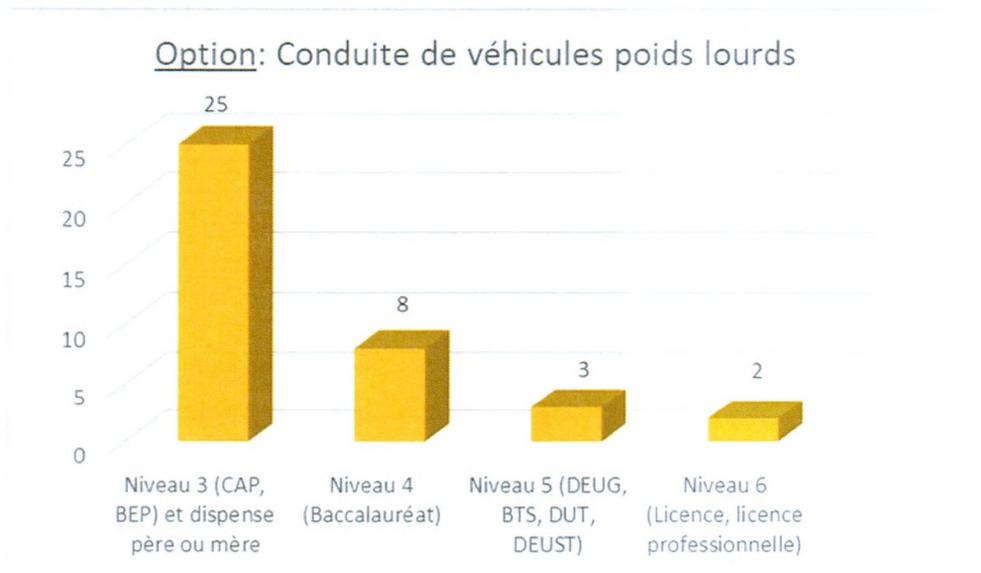
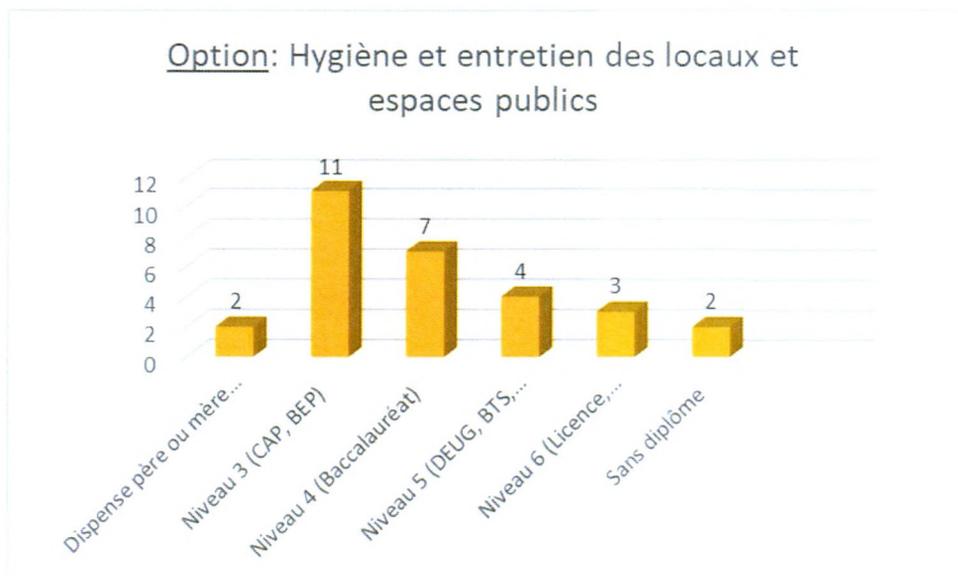
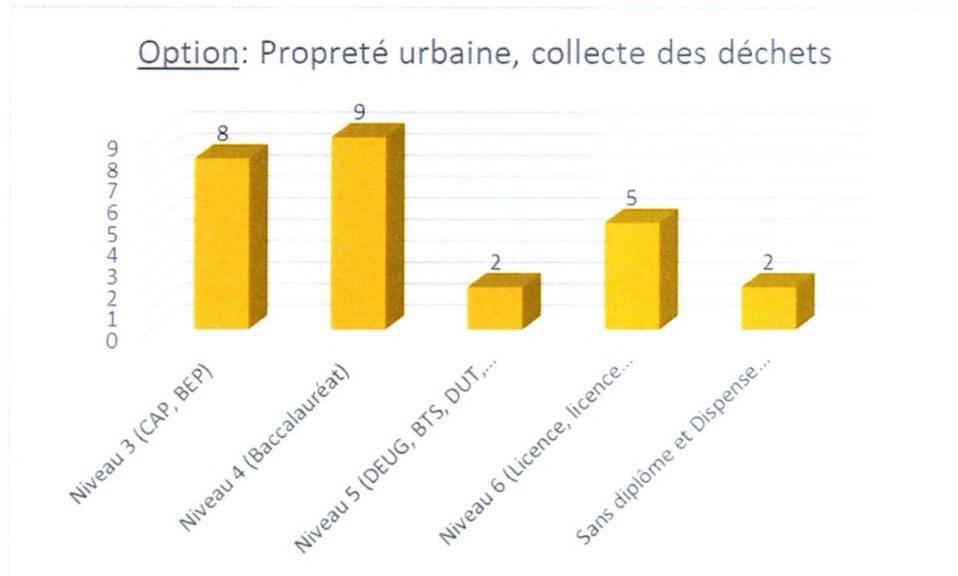
3 candidats ont été admis à concourir car ils présentaient une dispense de diplôme « pères/mères d'au moins 3 enfants ».

- Répartition des candidats admis à concourir par option :

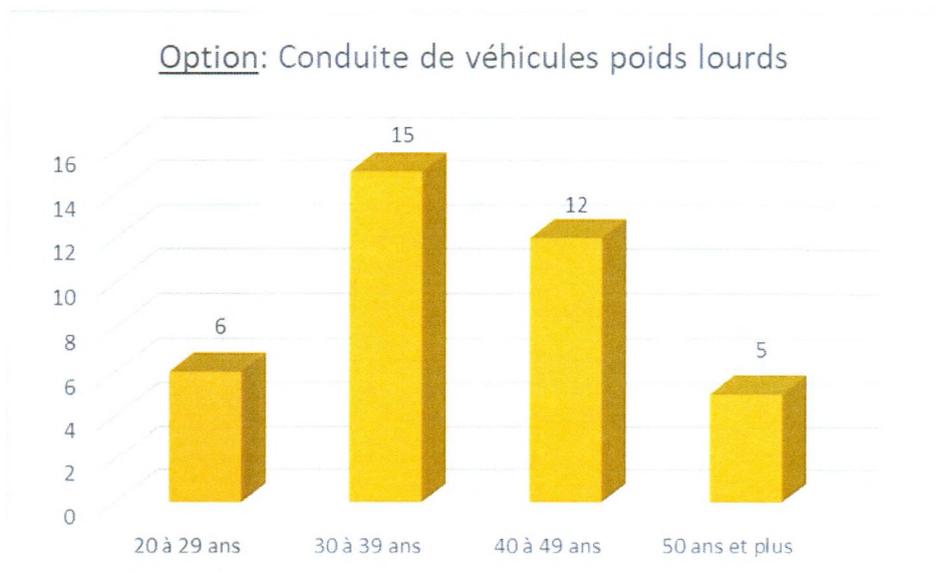
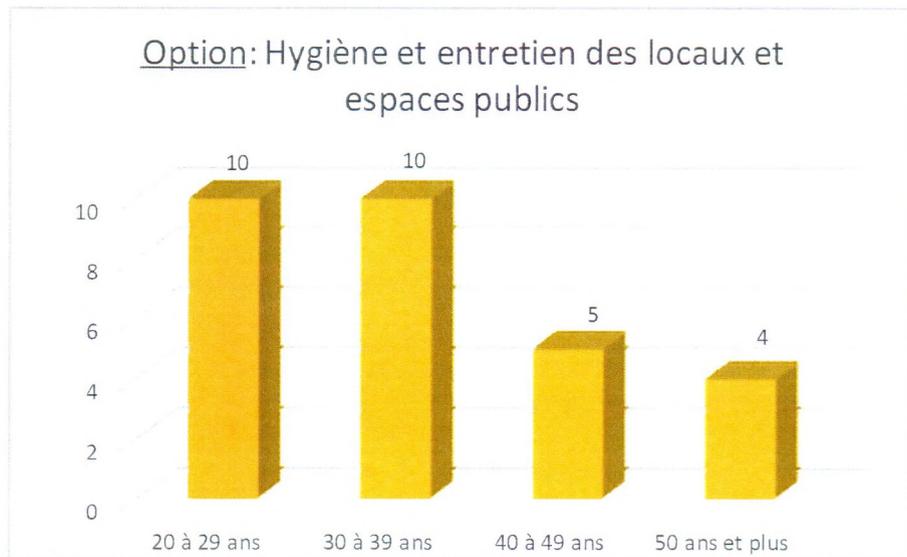
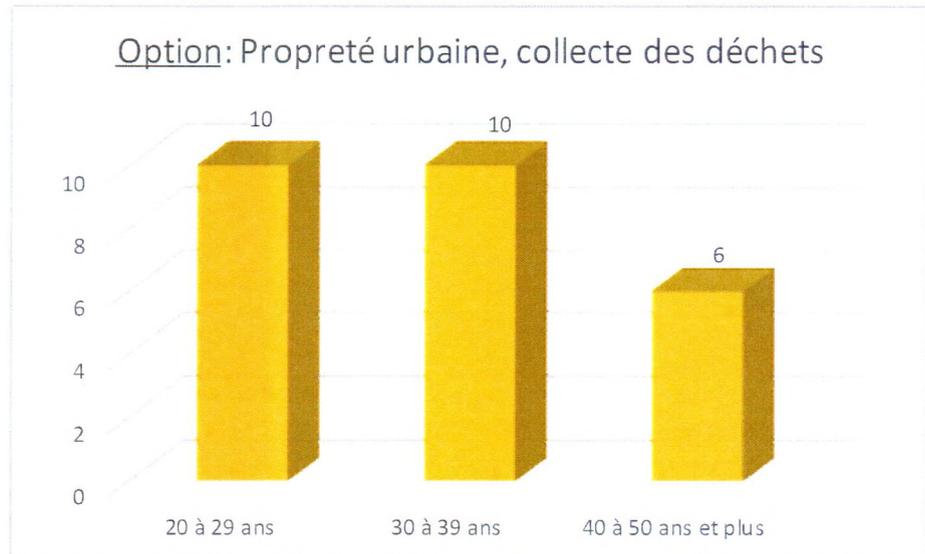
✓ par région :



✓ par niveau d'études :

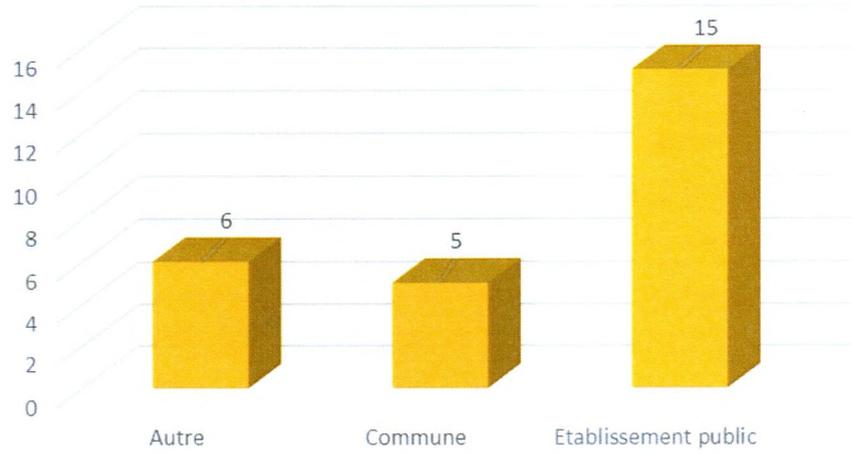


✓ par tranches d'âges :

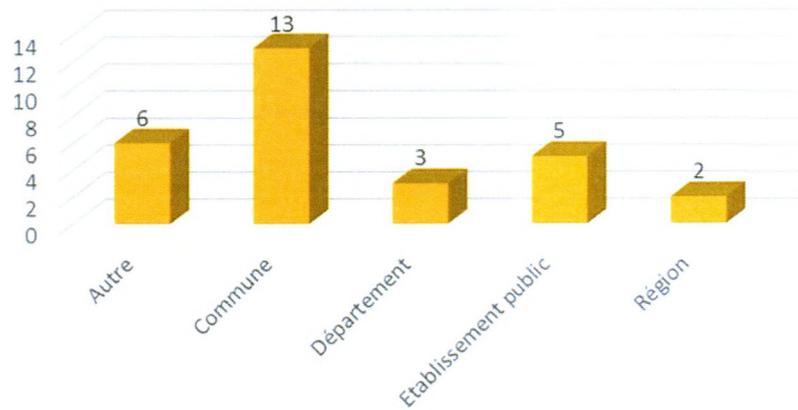


✓ par situation professionnelle

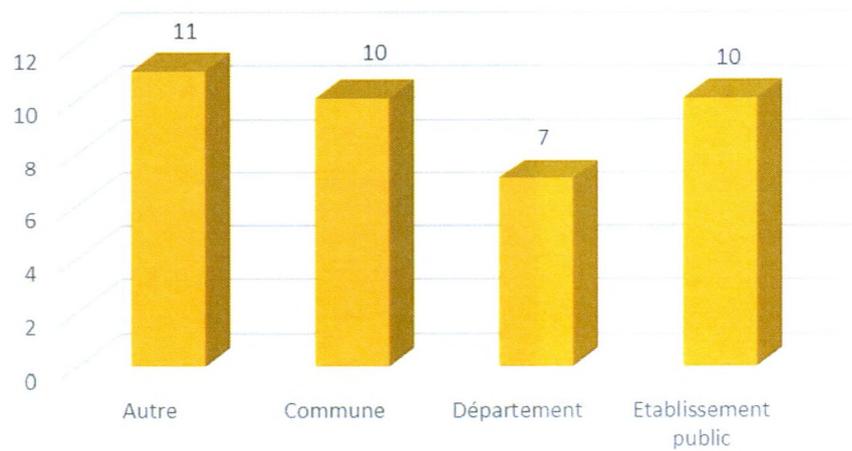
Option: Propreté urbaine, collecte des déchets



Option: Hygiène et entretien des locaux et espaces publics



Option: Conduite de véhicules poids lourds

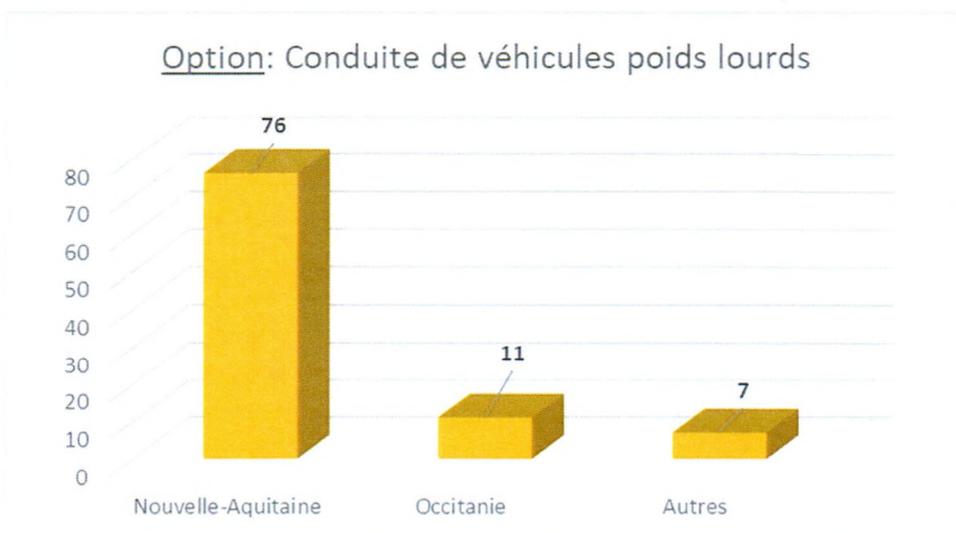
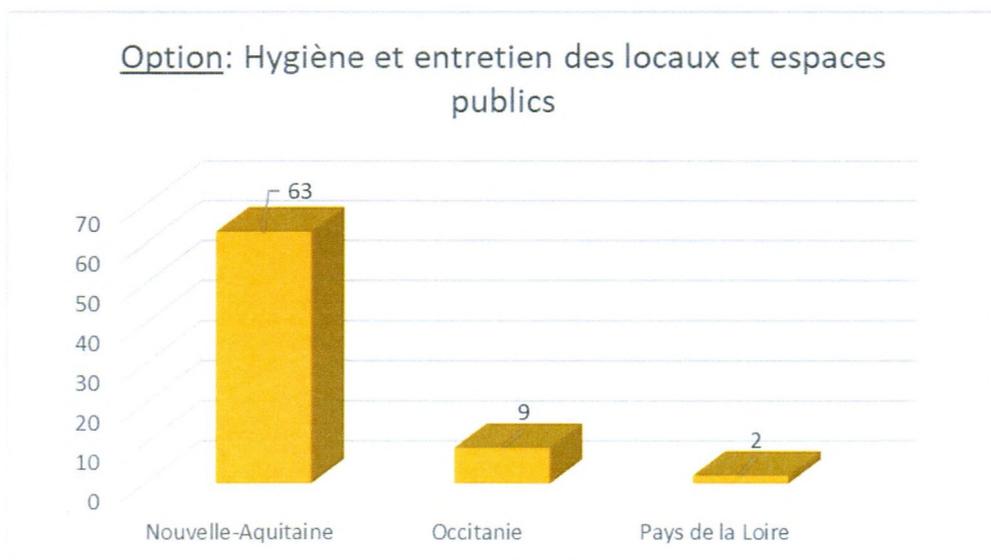
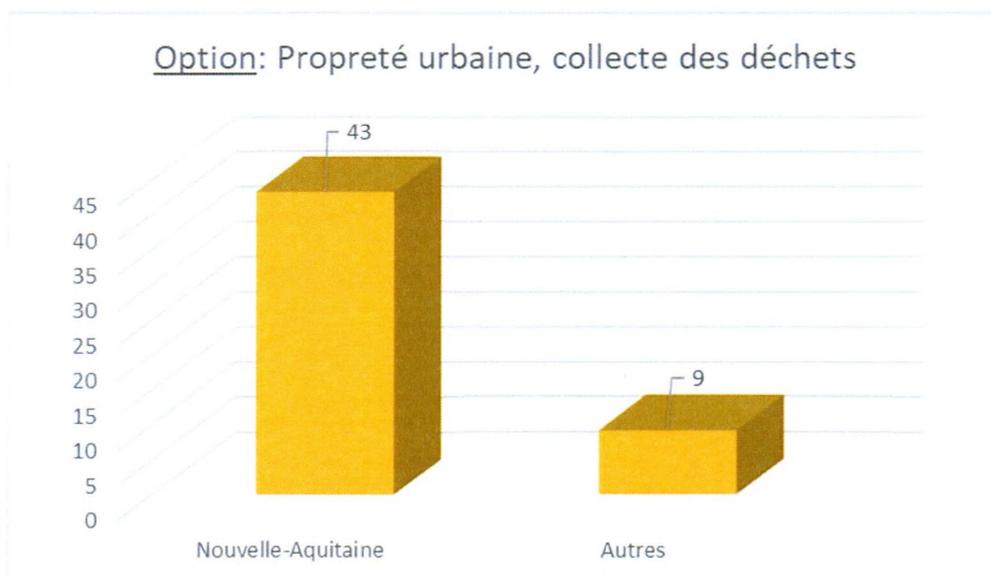


a) Concours interne

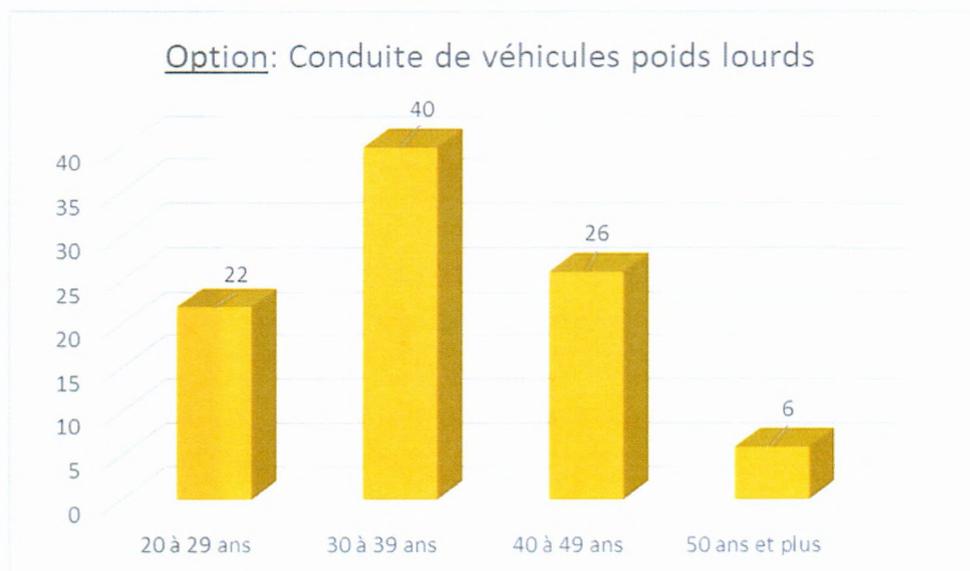
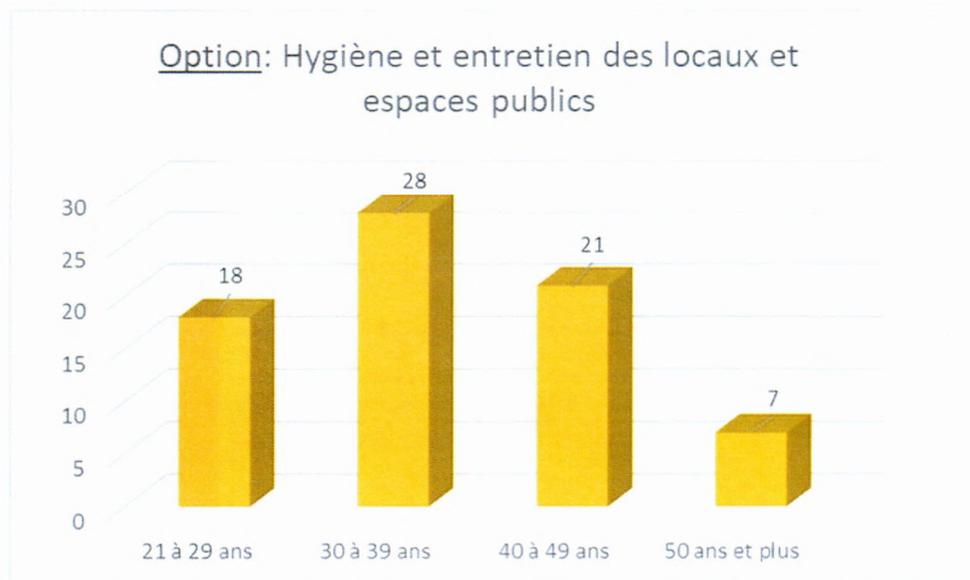
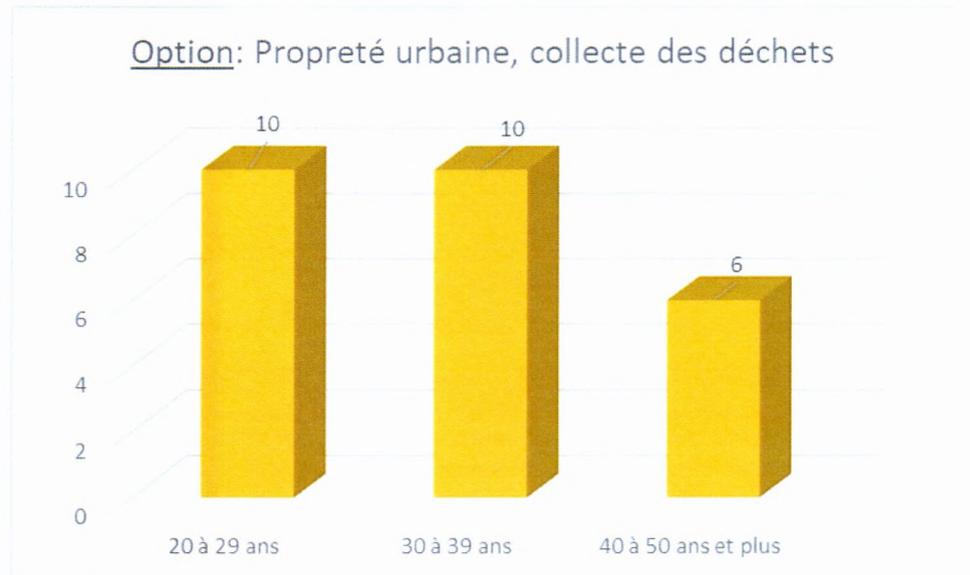
3 candidats ont été refusés à concourir : (hors délais et dossier non conforme).

- Répartition des candidats admis à concourir par option :

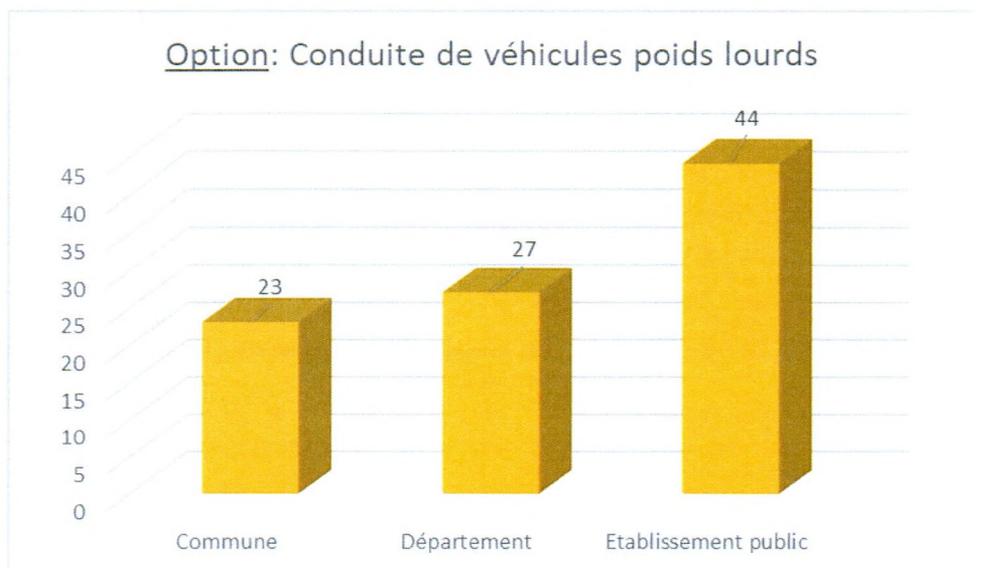
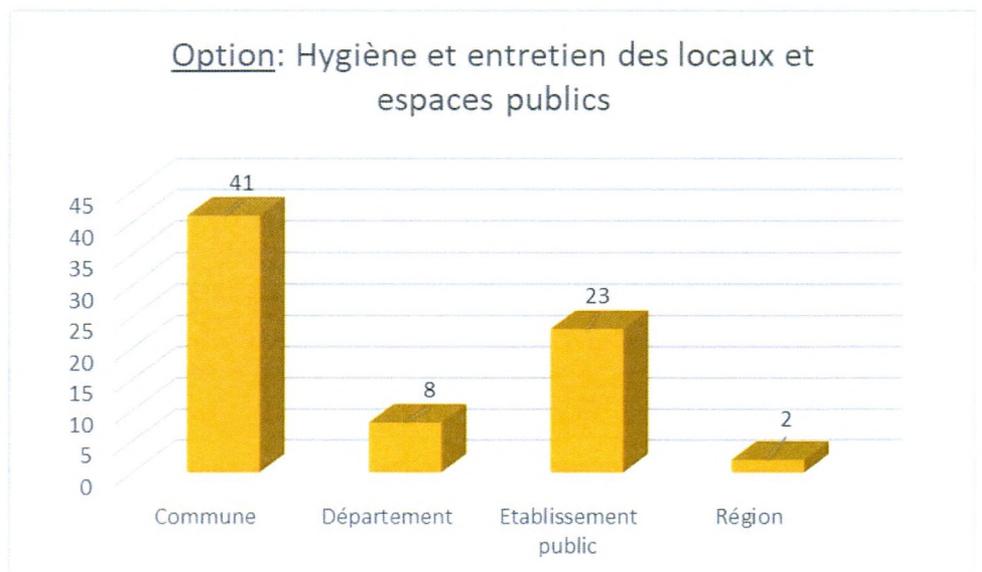
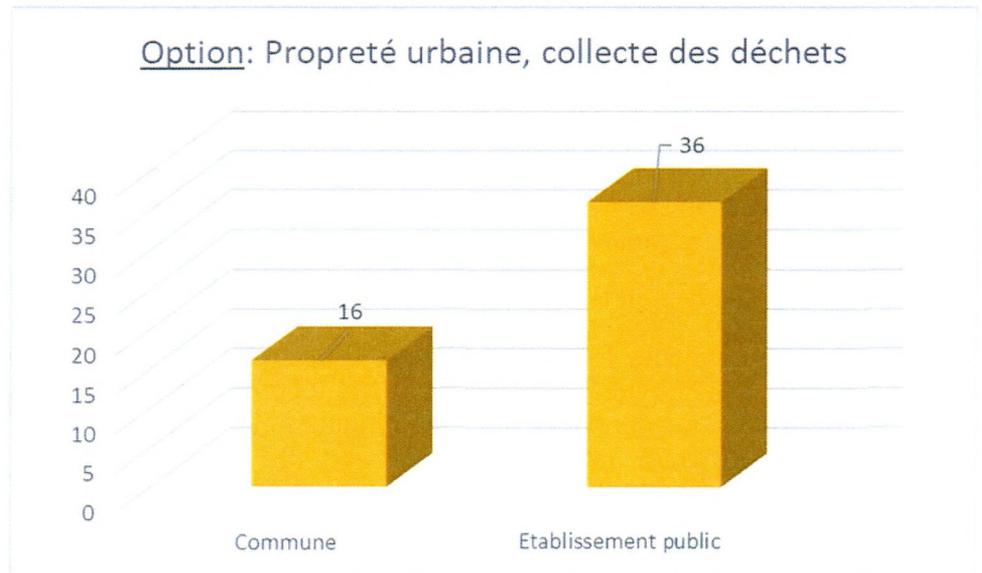
✓ par région



✓ par tranches d'âges :



✓ par situation professionnelle



4) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

5) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 20 janvier 2022 au Palais des Congrès de Bordeaux, au Centre de gestion de la Gironde, au Parc des Expositions de Limoges et au Centre de gestion de la Haute-Vienne.

b) Contenu

Pour le concours externe et interne, l'épreuve d'admissibilité consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : une heure ; coefficient 2).

c) Présence

47 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe.

Externe	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Présents	11	13	23

155 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

Interne	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Présents	34	51	70

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 49,5% en externe et 29,5% en interne.

d) Résultats

Externe	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Moyenne générale	9,00/20	9,24/20	12,56/20
Note la plus haute	13,88/20	13,63/20	19/20
Note la plus basse	2,63/20	3,13/20	5,38/20
Nombre de notes éliminatoires	2	2	0

Interne	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Moyenne générale	7,24/20	8,09/20	12,66/20
Note la plus haute	11,50/20	13,75/20	18,38/20
Note la plus basse	3,37/20	2,75/20	5,25/20
Nombre de notes éliminatoires	5	5	0

6) L'admissibilité :

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Propreté urbaine, collecte des déchets	12	18,50 points soit 9,25/20	7
Hygiène et entretien des locaux et espaces verts	21	18,50 points soit 9,25/20	8
Conduite de véhicule poids lourds	12	20,50 points soit 10,25/20	19
Total	45		34

72% des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.

4 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

b) Le concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Propreté urbaine, collecte des déchets	8	18,50 points soit 9,25/20	8
Hygiène et entretien des locaux et espaces verts	14	18,50 points soit 9,25/20	17
Conduite de véhicule poids lourds	8	30 points soit 15/20	17
Total	30		42

27% des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.

10 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

7) L'épreuve d'admission :

a) Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées du mercredi 1^{er} juin 2022 au jeudi 7 juillet 2022 à la Teste de Buch, au Centre de Gestion de la Gironde, à Limoges et à Saint Martin le Vieux en haute -Vienne.

Le jury était réparti en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

b) Contenu

Pour le concours externe, la première épreuve d'admission consiste en un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

La deuxième épreuve d'admission consiste en une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

Pour le concours interne, la première épreuve d'admission consiste en une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient 3).

La deuxième épreuve d'admission consiste en un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

c) Présence

34 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe.

Externe	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Présents	7	8	19

36 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

Interne	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Présents	7	14	15

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 0% en externe et 16,7% en interne.

8) L'admission :

A l'issue des épreuves orales et pratiques, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

a) Pour le concours externe, 19 candidats sont admis :

Externe	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Admis	3	4	12

Le seuil d'admission retenu pour la spécialité « Propreté urbaine, collecte des déchets » est le suivant : 77,50 points soit 11,07/20.

Le seuil d'admission retenu pour la spécialité « Hygiène et entretien des locaux et espaces publics » est le suivant : 75,76 points soit 10,82/20.

Le seuil d'admission retenu pour la spécialité « Conduite de véhicules poids lourds » est le suivant : 90 points soit 12,86/20.

b) Pour le concours interne, 26 candidats sont admis :

Interne	Environnement, hygiène		Conduite de véhicules
	Propreté urbaine, collecte des déchets	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	Conduite de véhicules poids lourds
Admis	6	12	8

Le seuil d'admission retenu pour la spécialité « Propreté urbaine, collecte des déchets » est le suivant : 90,69 points soit 11,34/20.

Le seuil d'admission retenu pour la spécialité « Hygiène et entretien des locaux et espaces publics » est le suivant : 80,30 points soit 10,04/20.

Le seuil d'admission retenu pour la spécialité « Conduite de véhicules poids lourds » est le suivant : 106,50 points soit 13,31/20

9) Remerciements :

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation des concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,



M. Christophe DUPRAT

□ □ □ □